



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Cayenne, mercredi 23 mars 2022

### **Opération renforcée Mokarran : La lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane s'intensifie.**

Du 09 au 21 mars, s'est tenue l'opération de police des pêches renforcée MOKARRAN, avec la participation du patrouilleur Antilles-Guyane (PAG) La Résolue, de la vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) Organabo de la gendarmerie maritime, de l'embarcation remonte-filet (ERF) Caouanne, ainsi que d'un détachement métropolitain en renfort de fusiliers marins et commandos marine.

Pendant cette opération, le PAG La Résolue a notamment intercepté le 11 mars deux tapouilles brésiliennes, le SIMBAD 1 et le COMTE EMANUEL, dont les équipages (respectivement 8 et 6 marins) ont opposé une résistance violente. Les militaires ont dû riposter par des tirs de gomme cogne. Trois pêcheurs violents ont été blessés à bord du COMTE EMANUEL. Après avoir reçu les premiers soins à bord du PAG, ils ont été transférés vers le centre hospitalier de Cayenne par la VCSM Organabo. Les deux tapouilles ont été déroutées au port du Larivot sur ordre du Directeur général des territoires et de la mer. Le juge des libertés et de la détention a par la suite ordonné leur saisie et leur destruction. Le capitaine du COMTE EMMANUEL a notamment été condamné en comparution immédiate à 20 mois de prison dont 8 fermes et 5 ans d'interdiction de présence sur le territoire français. Les autres marins ont été remis à la police aux frontières pour raccompagnement vers le Brésil.

Lors de cette opération, plusieurs autres tapouilles ont été interceptées et verbalisées mais, s'agissant de leur première infraction dans les eaux françaises et ne s'étant pas opposées au contrôle, elles n'ont pas été déroutées mais ont fait l'objet d'une saisie de leur cargaison et de leur matériel de pêche.

Au bilan général, les moyens de l'État ont contrôlé 9 navires et saisi 5 tonnes de poisson et 19km de filets.

### **Contact presse**

### **Service Régional de la Communication Interministérielle**

communication@guyane.pref.gouv.fr  
www.guyane.gouv.fr